



Communauté métropolitaine  
de Montréal

Le 29 octobre 2003

Madame Louise Roy  
Présidente  
Commission de consultation – PMGMR  
2055 rue Peel  
Montréal (Québec) H3A 1V4

1002, rue Sherbrooke Ouest  
Bureau 2400  
Montréal (Québec)  
H3A 3L6

☎ 514-350-2550  
☎ 514-350-2599

Madame la Présidente,

Le président de la Communauté métropolitaine de Montréal, Monsieur Gérald Tremblay, me prie de répondre à la lettre que vous lui avez adressée le 24 octobre 2003 concernant la présence du président de la Communauté aux audiences publiques sur le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles.

Comme vous le savez, c'est par résolution du conseil de la Communauté qu'a été adopté le projet. D'ailleurs, plusieurs des membres du conseil ont indiqué, à l'occasion de cette adoption, que le projet de Plan ne devait pas être vu comme une position finale de la Communauté mais qu'il était plutôt adopté en vue d'être déposé au public pour consultation.

C'est dans cette optique que la Commission indépendante de consultation que vous présidez a été constituée par le conseil et que le mandat d'informer le public lui a été confié en plus du mandat de requérir les observations des citoyens. Ce sont d'ailleurs là les termes du mandat confié à la Commission par la résolution numéro CC03-028 qui énonce que, dans l'exécution de son mandat, la Commission doit "tenir, avant le début de la période de consultation, des séances publiques d'information afin de diffuser le plus largement possible le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles".

En mettant sur pied cette commission indépendante de consultation, le conseil de la Communauté a choisi de laisser s'exprimer le plus librement possible l'opinion publique et d'attendre votre rapport des observations recueillies avant de prendre une position définitive par l'adoption du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles.

... /2



Communauté métropolitaine  
de Montréal

Madame Louise Roy  
Le 29 octobre 2003 – page 2

---

En ce qui concerne votre préoccupation des citoyens qui souhaitent s'adresser directement aux élus de la Communauté, je vous rappelle qu'ils sont toujours bienvenus aux assemblées du conseil au cours desquelles une période de questions leur est réservée.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur général,

Massimo Iezzoni